



## **CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS** **Fédération des Maisons Sport-Santé (FMSS)**

### **Préambule**

La Fédération des Maisons Sport-Santé rassemble les Maisons Sport-Santé, leurs représentants et les acteurs qui contribuent à leur développement.

Elle a pour vocation de fédérer, représenter, structurer et défendre les Maisons Sport-Santé à l'échelle nationale, dans le respect des valeurs fondatrices du sport-santé, de la prévention, de la coopération territoriale et de l'intérêt général.

L'adhésion à la Fédération constitue un engagement volontaire à participer à une dynamique collective nationale au service du développement des Maisons Sport-Santé.

Par son adhésion, chaque membre s'engage à respecter les principes suivants.

### **ENGAGEMENT N°1**

Agir dans l'intérêt collectif du réseau des Maisons Sport-Santé

Chaque adhérent reconnaît que la Fédération poursuit un objectif d'intérêt collectif au bénéfice de l'ensemble du réseau des Maisons Sport-Santé.

Il s'engage à contribuer, dans la mesure de ses moyens, au développement, à la reconnaissance et à la pérennisation du modèle des Maisons Sport-Santé.

### **ENGAGEMENT N°2**

Respecter les valeurs de coopération et de solidarité

Les membres s'engagent à privilégier les logiques de coopération, d'entraide et de complémentarité.

Ils reconnaissent que la richesse du réseau repose sur le partage des expériences, des compétences et des bonnes pratiques.

Ils veillent à entretenir des relations constructives avec les autres adhérents.

### **ENGAGEMENT N°3**

Participer à la vie fédérale

Chaque adhérent est invité à contribuer à la vie démocratique de la Fédération :

- Participation aux Assemblées Générales ;
- Participation aux consultations ;
- Contribution aux groupes de travail ;
- Partage des remontées de terrain.

La participation active des adhérents constitue un facteur essentiel du développement fédéral.

### **ENGAGEMENT N°4**

Préserver l'image et la crédibilité des Maisons Sport-Santé

Les adhérents veillent à adopter un comportement compatible avec les valeurs portées par la Fédération.

Ils s'abstiennent de tout acte ou comportement susceptible de porter atteinte à :

- L'image des Maisons Sport-Santé ;
- La crédibilité du réseau ;
- La réputation de la Fédération ;
- La confiance des partenaires institutionnels, professionnels et financiers.

### **ENGAGEMENT N°5**

Agir avec loyauté et respect

Les échanges entre adhérents doivent être fondés sur :

- Le respect mutuel ;
- La courtoisie ;
- La bonne foi ;
- L'écoute ;
- Le dialogue.



Les désaccords peuvent être exprimés librement dans le respect des personnes et des instances fédérales.

#### **ENGAGEMENT N°6**

Favoriser la transparence

Les adhérents s'engagent à communiquer de manière sincère et transparente dans leurs relations avec la Fédération.

Ils signalent toute situation susceptible de créer une difficulté majeure dans leurs relations avec les instances fédérales.

Les responsables fédéraux veillent à prévenir les situations de conflits d'intérêts.

#### **ENGAGEMENT N°7**

Respecter les décisions démocratiques

Les adhérents reconnaissent la légitimité des décisions prises conformément aux statuts et aux règlements de la Fédération.

Ils s'engagent à respecter les décisions régulièrement adoptées par les instances fédérales.

#### **ENGAGEMENT N°8**

Contribuer au rayonnement du mouvement des Maisons Sport-Santé

Les adhérents participent, chacun à leur niveau, à la promotion du modèle des Maisons Sport-Santé.

Ils contribuent à faire connaître les bénéfices de l'activité physique à des fins de santé, de prévention et de bien-être.

#### **ENGAGEMENT N°9**

Respecter l'identité fédérale

Les adhérents s'engagent à utiliser le nom, le logo et l'identité visuelle de la Fédération conformément aux règles définies par celle-ci.

Ils s'interdisent toute utilisation susceptible de créer une confusion sur la position officielle de la Fédération.

#### **ENGAGEMENT N°10**

Défendre les principes fondateurs du sport-santé

Les adhérents reconnaissent l'importance :

- De l'accès de tous à l'activité physique ;
- De la prévention ;
- De la promotion de la santé ;
- De la réduction des inégalités de santé ;
- De la coopération entre les acteurs du sport, de la santé et du médico-social ;
- De la construction de parcours favorisant l'activité physique tout au long de la vie.

Ils s'engagent à promouvoir ces principes dans le cadre de leurs actions et de leur participation à la vie fédérale.

Disposition finale

L'adhésion à la Fédération des Maisons Sport-Santé emporte acceptation de la présente Charte d'engagement.

La présente charte complète les statuts et le règlement intérieur de la Fédération.